



AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° 003 / AONO/C-KSRI/CIPM/2026DU 06 FEV 2026, POUR LES
TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE
CLASSE A L'E.P. DE MAWAK, DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI,
DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTREME-NORD

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC- MINEDUB/ Exercice 2026

1. OBJET DE L'APPEL D'OFFRES

Le Maire de la Commune de KOUSSERI, Maitre d'Ouvrage, lance pour le compte de la Commune de KOUSSERI un Appel d'Offres National Ouvert pour l'exécution des travaux de construction d'un (01) bloc de deux (02) salles de classe à l'EP de MAWAK, dans la Commune de KOUSSERI, Département du Logone et Chari, Région de l'Extrême-Nord.

2. ALLOTISSEMENT

L'ensemble des travaux est divisé comme indiqués ci-dessous :

N° lots	Désignation	Lieu d'exécution	Montants prévisionnel	Imputation
1	Construction d'un (01) bloc de Deux (02) salles de classe à	EP MAWAK	29 900 000	

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux à réaliser portent sur :

- ◆ Les travaux préparatoires-Etude ;
- ◆ Les terrassements ;
- ◆ Les fondations ;
- ◆ Les maçonneries et élévation ;
- ◆ La charpente - la couverture ;
- ◆ Les menuiseries métalliques ;
- ◆ Electricité ;
- ◆ La peinture ;
- ◆ Les VRD.

4. PARTICIPATION

La participation à cet Appel d'Offres est ouverte aux Entreprises spécialisées dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installées en territoire camerounais.

5. FINANCEMENT

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Public, MINEDUB Exercice 2026.

- ◆ Montant prévisionnel TTC : 29900 000 (Vingt-Neuf Millions Neuf Cent Milles)
Francs CFA TTC.

6. CONSULTATION ET ACQUISITION DU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

Le Dossier d'Appel d'Offres peut être consulté et retiré à la Commune de KOUSSERI dès publication du présent avis, sur présentation d'une quittance attestant le versement à la Recette Municipale de KOUSSERI de la somme non remboursable de **cinquante mille (50 000) francs CFA**.

7. REMISE DES OFFRES

Chaque offre, rédigée en Français ou en Anglais en **sept (07) exemplaires dont un (01) Original et six (06) Copies marquées comme telles**, devra parvenir sous pli fermé au Secrétariat du Maire de la Commune de KOUSSERI au plus tard le **03 MARS 2026** à **10 heures précises** et devra porter la mention suivante :

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT

N° **003** / AONO/C-KSRI/CIPM/2026 DU **06 FEV 2026**, POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN (01) BLOCS DE DEUX (02) SALLES DE CLASSE A L'E.P. DE MAWAK, DANS LA COMMUNE DE KOUSSERI, DEPARTEMENT DU LOGONE ET CHARI, REGION DE L'EXTRÊME-NORD

" A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement "

8. RECEVABILITE DES OFFRES

Chaque soumissionnaire devra joindre à ses pièces administratives requises, une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel, soit **cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille (598 000) francs CFA**. Ladite caution doit être accompagnée d'un reçu correspondant délivré par la Caisse de Dépôts et de Consignation (CDEC).

La caution devra rester valable **soixante (60) jours** à compter de la date de remise des offres.

Sous peine de rejet, les pièces administratives requises, dont la caution de soumission, devra être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées par l'autorité compétente des administrations concernées. Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois.

Les offres parvenues après les dates et heure limites de dépôt ne seront pas recevables.

Toute offre non conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable.

9. OUVERTURE DES OFFRES

L'ouverture des offres se fera en un temps à la salle de réunion de la Commune de KOUSSERI le **03 MARS 2026** à **11 heures précises** par la Commission Interne de Passation des Marchés KOUSSERI en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés et ayant une parfaite connaissance de la soumission dont ils ont la charge.

10. CRITERES D'EVALUATION DES OFFRES

A. Critères éliminatoires :

a. Offre Administrative

- 1) Absence ou non-conformité d'une pièce administrative après le délai de 48 heures réglementaire ;
- 2) Pièce falsifiée ou non authentique ;
- 3) Absence de la caution de soumission ;
- 4) Absence du certificat de catégorisation.

b. Offre technique

- 1) Offre technique incomplète ;
- 2) Non-exécution du nombre requis de projets similaires
- 3) Fausse déclaration ou pièce falsifiée ;
- 4) Non-conformité aux spécifications techniques ;
- 5) Absence d'une Attestation de surface financière ;
- 6) N'avoir pas réuni au moins 70% des critères de qualification.
- 7)

c. Offre Financière

- 1) Non-conformité de la soumission au modèle ;
- 2) Absence d'un prix unitaire quantifié dans le bordereau des prix unitaires ;

N.B : Les copies certifiées des pièces antérieurement légalisées seront systématiquement rejetées.

B. Critères de qualification des offres techniques :

Les critères, explicités dans le règlement particulier du DAO et relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

- | | |
|---|---------|
| 1) Présentation de l'offre | Oui/Non |
| 2) Les références de l'Entreprise | Oui/Non |
| 3) Le personnel d'encadrement | Oui/Non |
| 4) Le matériel et les équipements essentiels | Oui/Non |
| 5) L'organisation, les plannings d'approvisionnement et d'exécution des travaux et la compréhension du projet | Oui/Non |

Seules les offres financières des soumissionnaires dont l'offre technique aura obtenu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 70% seront examinées.

11. DUREE DE VALIDITE DES OFFRES

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant **soixante (60) jours** à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

12. CAUTION DE SOUMISSION

Toutes les offres devront être accompagnées d'une caution de soumission d'un montant égal à 2% du montant prévisionnel par lot, soit **cinq cent quatre-vingt-dix-huit mille (598 000) francs CFA**, délivrée par un établissement bancaire de 1^{er} ordre agréé par le Ministère en charge des Finances.

13. DELAI D'EXECUTION

Le délai prévisionnel d'exécution est de **quatre-vingt-dix (90) jours**, incluant toutes les contraintes éventuelles liées à l'enclavement, aux contraintes particulières du site, aux conditions climatiques et aux moyens d'accès sur place. Le délai court à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux.

Il revient au Cocontractant de proposer dans son offre un calendrier d'exécution entrant dans le délai sus-indiqué.

14. ATTRIBUTION DU MARCHE

Le Marché de chacun des lots sera attribué au soumissionnaire dont :

- 1- L'Offre Administrative sera jugée conforme ;
- 2- L'Offre Technique sera jugée conforme et aura reçu un pourcentage de « oui » supérieur ou égal à 80 % ;
- 3- L'Offre Financière après corrections conformément aux dispositions du RPAO des sous-détails des prix, du bordereau des prix unitaires et du devis estimatif, sera jugée conforme aux dispositions du CCTP et classée la moins-disante.

15. RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Les renseignements complémentaires d'ordre technique peuvent être obtenus aux heures ouvrables auprès du Maire de la Commune de KOUSSERI.

16. ACTES DE CORRUPTION

Pour tout acte de corruption, bien vouloir appeler ou envoyer un SMS au MINMAP aux numéros suivants : 673 20 57 25 / 699 37 07 48.

Ampliatiions :

- ARMP/EN (pour insertion au JDM) ;
- Pdt/CIPM-KSRI ;
- DDMAP/LC ;
- Affichage ;
- Chrono/archives.

KOUSSERI, le **06 FEV 2026**.

Le Maire de la Commune de Kousseri

(Autorité Contractante)



[Handwritten signature in blue ink]
[Red stamp: Issuance of the Maire de la Commune de Kousseri]